

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 juillet 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2011-712-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-713-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-714-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 JUILLET 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 juillet 2011, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2011-715-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 13 juin 2011.
-

CE-2011-716-DEC CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE VIGILANCE POUR LE CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE À TERREBONNE

ATTENDU la diffusion du reportage de l'émission Enquête du 21 avril dernier sur les services de contrôle animalier du Berger Blanc;

ATTENDU QU'en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne acceptait la soumission de la compagnie Le Berger Blanc inc. par sa résolution numéro 051-01-2011, et ce, pour le contrôle de la population animale pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} février 2011;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2011-509-DEC datée du 25 mai 2011, a mandaté la Commission de la sécurité publique, du

milieu et des personnes afin d'analyser d'autres alternatives à la gestion de la population animale ;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de la sécurité publique, du milieu et des personnes conviennent qu'il y a lieu de mettre sur pied un sous-comité qui aura comme objectifs:

- de faire le suivi avec la Direction de la police des mesures mises sur pied pour le suivi du contrôle pour s'assurer que la situation décrite par l'émission « Enquête » ne se renouvelle pas;
- de s'assurer du suivi du contrat avec le fournisseur;
- d'évaluer différentes alternatives pour la gestion de la population animale;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2011-06-13/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant la création d'un sous-comité d'évaluation et de vigilance pour le contrôle de la population animale à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, de créer un sous-comité d'évaluation et de vigilance pour le contrôle de la population animale à Terrebonne;

Que ce sous-comité dépose ses recommandations à la Commission de la sécurité publique, du milieu et des personnes.

Que ce sous-comité soit formé des personnes suivantes:

- un (1) représentant de la Direction de la police;
- un (1) représentant de la Direction générale;
- un (1) représentant du service des communications;
- deux (2) membres de la Commission de la sécurité publique, du milieu et des personnes;
- un (1) vétérinaire;
- deux (2) citoyens de la Ville de Terrebonne.

Que ce sous-comité puisse s'adjoindre toute ressource compétente nécessaire au mandat.

Que la Direction de la police soit responsable du suivi de ce sous-comité.

**CE-2011-717-DEC COMMANDITE / CHAMPIONNAT LONG DRIVE / 17 AU
21 AOÛT 2011**

ATTENDU QUE le Championnat Long Drive se déroulera à Terrebonne du 17 au 21 août 2011 ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé une demande de commandite en visibilité auprès de plusieurs partenaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise une commandite de 1 000\$ en visibilité sur le site du Championnat Long Drive et dans les publicités pour l'événement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0194 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-718-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'un montant de 350 000 \$ a été crédité au poste budgétaire 140-412 au budget du greffe pour l'année 2011 afin de payer des honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs, évaluateurs et des notaires;

ATTENDU QU'au 15 juillet 2011, 99,9 % du budget alloué à ce poste budgétaire (honoraires professionnels), avait été dépensé, soit une somme de 349 777,02\$ et qu'en conséquence il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire du poste de « taxes immeubles publics » à « honoraires professionnels » au montant de 75 000 \$, le tout, après discussions avec la trésorière en date du 15 juillet 2011;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 75 000 \$ du poste de « taxe immeubles publics » (1-02-911-03-892) au poste « honoraires professionnels » (1-02-140-00-412) pour une somme de 75 000 \$, le tout selon le document de transfert budgétaire signé par la trésorière et portant le numéro 2011-0190.

**CE-2011-719-DEC ADDENDA AU PROTOCOLE P2009-05 / LES COURS
DU RUISSEAU NOIR**

ATTENDU QUE le Conseil municipal adoptait, le 12 octobre 2010, le règlement numéro 480-1 modifiant le règlement numéro 480 afin de prévoir le versement d'une compensation lorsqu'un seul de plusieurs requérants fournit l'assiette de rue nécessaire à un projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter cette précision au protocole numéro P2009-05 signé entre la compagnie 3453014 Canada inc. et la Ville de Terrebonne afin de rembourser un montant à la compagnie 3453014 Canada inc.

Il est unanimement résolu, sur recommandation Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda au protocole numéro P2009-05.

**CE-2011-720-DEC ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- les listes des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 627 910,22\$ préparée le 14 juillet 2011 et au montant de 185 394,49\$ préparée le 19 juillet 2011.

**CE-2011-721-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 33 147,15\$ préparée le 14 juillet 2011.

**CE-2011-722-REC RÈGLEMENT 508 / TRAVAUX / RUES DE
BORDEAUX, DE MARGAUX, DE FRONSAC, DE
SANNOIS ET DE POMEROL / DOMAINE DES
MOULINS**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans les rues de Bordeaux, de Margaux, de Fronsac, de Sannois et de Pomerol conformément à l'adoption de la grille de rues par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-762-DEC ;

ATTENDU QUE la grille de rues est conforme au plan d'ensemble approuvé par la Ville de Terrebonne puisque la subdivision des rues de Bordeaux, de Margaux, de Fronsac, de Sannois et de Pomerol a été approuvée au préalable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, bordures, éclairage routier, aménagement paysager de deux (2) îlots et plantation d'arbres d'alignement des rues précédentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (508) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager de deux (2) îlots et la plantation d'arbres d'alignement des rues de Bordeaux, de Margaux, de Fronsac, de Sannois et de Pomerol, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 818 300\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2011-723-REC RÈGLEMENT 509 / ACQUISITION / SIX (6)
ÉQUIPEMENTS ROULANTS / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a, pour la Direction de l'entretien du territoire, un plan pour l'acquisition de matériel roulant réparti sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation prévoit pour l'année 2011 de procéder à l'acquisition de véhicules légers et lourds ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin d'acquérir ces équipements roulants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (509) pour l'acquisition de six (6) équipements roulants pour la Direction de l'entretien du territoire, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 170 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à dix (10) ans.

**CE-2011-724-DEC NOMINATION / COMMIS DE BUREAU, ACCÈS À
L'INFORMATION / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau, accès à l'information, à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Sylvain Boivin au poste de commis de bureau, accès à l'information, à la Direction de la police, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

La nomination de M. Boivin prendra effet à la date de son retour d'invalidité, laquelle reste à déterminer.

**CE-2011-725-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION DE
CERTAINES FONCTIONS CADRES**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les nouveaux postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Chef de service Approvisionnement	administration et finances	6
Adjoint administratif	bureau du vérificateur général	1
Coordonnateur Infrastructures municipales	génie et projets spéciaux	5
Directeur adjoint	génie et projets spéciaux	9
Chef de service Division administrative	police	6
Coordonnatrice Soutien administratif	police	4
Coordonnatrice Section ressources financières	police	4

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Que les titulaires suivants soient reclassés, en conformité avec la classification de leur fonction, le tout conformément aux règles de classification actuellement en vigueur.

- Le salaire de M. Stéphane Larivée soit fixé à la classe 9, 7^e échelon, avec effet au 19 avril 2011 ;
- Le salaire de Mme Maude Dagenais soit intégré à la classe 4, 4^e échelon, à compter du 12 juillet 2011 ;
- Le salaire de M. Steeve Deschènes soit intégré à la classe 6, 7^e échelon, à compter du 12 juillet 2011 (salaire maintenu hors échelle).

CE-2011-726-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DE PUISARDS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de six (6) fournisseurs pour le nettoyage des puisards (SOU-2011-42);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juillet 2011 à 11 h 01, à savoir :

Sani-Laurentides inc.	52 316,64\$ <i>corrigée</i>
Groupe Esthétix inc.	53 146,01\$ <i>non conforme</i>
A.B.C. Fosses Septiques inc.	64 322,06\$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	83 017,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sani-Laurentides inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 juillet 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SANI-LAURENTIDES INC.**, datée du 11 juillet 2011, pour le nettoyage des puisards, le tout pour un montant de 52 316,64\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-727-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL ET COMBINÉ ET DE TROP-PLEIN / SECTEUR RUE LÉVEILLÉ

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 484 concernant les travaux d'égouts pluvial et combiné et le trop-plein dans les rues Langlois, Léveillé, la voie ferrée, Gagnon et Chartrand ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1127-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 1 513 750\$ (taxes en sus) et qu'ils se réaliseront des mois de septembre à décembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'égouts pluvial et combiné et le trop-plein dans les rues Langlois, Léveillé, la voie ferrée, Gagnon et Chartrand.

Que les fonds soient pris à même le règlement numéro 484.

CE-2011-728-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUMET-GASCON

ATTENDU le développement du projet « Domaine des Mille-Îles » ;

ATTENDU la présence d'un tronçon du ruisseau Ouimet-Gascon sur le secteur du projet ;

ATTENDU l'état actuel des berges du ruisseau qui démontre de l'érosion ;

ATTENDU QUE la firme Daniel Arbour et Associés présente des recommandations afin d'aménager le ruisseau ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-569-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis et la surveillance pour des travaux d'aménagement du cours d'eau Ouimet-Gascon, et ce, suite à un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 2 348 161,50\$ et qu'ils se réaliseront des mois de septembre à décembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau Ouimet-Gascon.

Que les fonds soient pris à même le règlement numéro 354.

CE-2011-729-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PROJET DE RUE INDUSTRIEL / PDDCT / IMPLANTATION DU CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE PROVINCIAL

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-308-DEC approuvant le projet de développement du « parc industriel sud autoroute 640 » ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 46-01-2011 mandatant la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis pour l'installation de

conduites gravitaires, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de piste cyclable, d'éclairage routier et d'un poste de pompage dans une rue projetée – pôle d'emploi au sud de l'autoroute 640 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et pour le déplacement de la piste cyclable TransTerrebonne ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 4 516 500\$ (taxes en sus) et qu'ils se réaliseront des mois de septembre à décembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et pour le déplacement de la piste cyclable TransTerrebonne.

Que les fonds soient pris à même le règlement numéro 483.

CE-2011-730-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / RUES NATIONALE, GAGNÉ ET PROJET « LES COURS DU RUISSEAU NOIR »

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures d'égouts sanitaire et pluvial et la fondation de rue ont été réalisés dans les rues Nationale, Gagné et le projet « Les Cours du Ruisseau Noir », soit les rues de l'Abricotier, Aline, Noël, de l'Avocatier, Michaud, de l'Aubier et le croissant de l'Avocatier ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour les travaux de pavage de ces rues ainsi qu'à l'installation de l'éclairage de rue ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux se détaille comme suit :

Rue Nationale	500 000\$ (taxes en sus)	règlement 337
Rue Gagné	107 207\$ (taxes en sus)	règlement 392
Les Cours du Ruisseau Noir	1 656 000\$ (taxes en sus)	règlement 436

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de pavage et d'éclairage routier dans les rues Nationale, Gagné et le projet « Les Cours du Ruisseau Noir », soit les rues de l'Abricotier, Aline, Noël, de l'Avocatier, Michaud, de l'Aubier et le croissant de l'Avocatier.

Que les fonds soient pris à même les règlements numéros 337, 392 et 436.

CE-2011-731-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉMISSAIRE DES EAUX USÉES / STATION D'ÉPURATION / SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU le développement de la Ville de Terrebonne, secteur Terrebonne dont le PDDDCCT ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-1257-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis pour la construction d'un émissaire à la station d'épuration du secteur Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 4 303 571,43\$ (taxes en sus) et qu'ils se réaliseront du mois de septembre 2011 au mois de février 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à

procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'émissaire des eaux usées de la station d'épuration, secteur Terrebonne.

Que les fonds soient pris à même le règlement numéro 489.

CE-2011-732-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ANGORA, À L'EST DU CHEMIN GASCON

ATTENDU le développement du projet « Bourgoin » ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaménager la rue d'Angora pour ce projet ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-167-DEC mandatant la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés pour la confection des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur la rue d'Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public afin de mandater une firme pour la surveillance des travaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sous le site internet Se @o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 100 000\$ (règlement d'emprunt numéro 364-1) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la surveillance des travaux pour le réaménagement de la rue d'Angora à l'est du chemin Gascon.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 364-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2011-733-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES, DE PAVAGE, DE PISTE CYCLABLE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE DE RUE / RUES D'ANGORA ET « A »

ATTENDU QUE le financement des travaux est prévu à même le règlement d'emprunt numéro 364 ;

ATTENDU QUE suite aux modifications du tracé apportées au projet initial, ainsi qu'à l'ajout des coûts d'acquisition de terrain, le règlement d'emprunt nécessite un amendement afin d'obtenir les sommes nécessaires au nouveau projet ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-684-REC recommandant au Conseil d'amender ledit règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont complétés selon le nouveau tracé ;

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, de piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage de rue sur les rues d'Angora et « A » sont prévus ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-167-DEC mandatant la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés pour la confection des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur la rue d'Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 2 700 000\$ (taxes incluses) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, de piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage de rue sur les rues d'Angora et « A ».

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 364-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2011-734-DEC DEMANDE DE COMPENSATION / SURVEILLANCE
DES TRAVAUX / CONSTRUCTION DU PONT
D'ÉTAGEMENT / ROUTE 344 AU-DESSUS DE
L'AUTOROUTE 40**

ATTENDU QUE la firme Dessau a été mandatée le 28 juillet 2008 par le ministère des Transports, pour un montant de 783 500\$, pour la surveillance des travaux de construction du pont d'étagement, route 344 au-dessus de l'autoroute 40 et à l'intersection du chemin Saint-Charles et la montée des Pionniers, le tout dans le cadre d'un protocole d'entente intervenu entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été prolongés pour diverses raisons dont principalement pour la présence d'utilités publiques empêchant la réalisation de certains travaux et ralentissant l'ensemble des travaux ;

ATTENDU QUE la firme Dessau demande une compensation de 207 800\$;

ATTENDU QUE le ministère des Transports recommande d'accepter la demande de compensation de la firme Dessau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la demande de la firme Dessau, datée du 16 août 2010 et validée par le ministère des Transports le 7 juillet 2011, et autorise la trésorière à payer un montant de 207 800\$ (taxes en sus) à la firme Dessau, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 382-1, compte tenu que la surveillance des travaux supplémentaires a été réalisée sur le chantier du pont d'étagement de la route 344 au-dessus de l'autoroute 40 et à l'intersection du chemin Saint-Charles et la montée des Pionniers. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0192 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-735-REC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
D'AQUEDUC, DE CANALISATION, DE FONDATION DE
RUE, DE PISTE CYCLABLE, D'UN SENTIER
MULTIFONCTIONNEL, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE /
ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES ENTRE
LES RUES DES MIGRATEURS ET BERNARD-GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, de canalisation, de fondation de rue, de piste cyclable, d'un sentier multifonctionnel, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement du chemin Saint-Charles entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 23 juin 2011 et dans le journal Le Trait d'Union le 25 juin 2011 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juillet 2011, à savoir :

Doncar Construction inc.	2 531 812,24\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	2 666 384,79\$
Duroking Construction	2 670 361,21\$ <i>révisé</i>
Les Excavations Roc-Sol Itée	2 678 954,19\$
Construction Anor (1992) inc.	2 706 359,29\$
Paysagiste S. Forget inc.	2 764 636,10\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 842 881,61\$
Les Constructions CJRB inc.	2 949 322,03\$
Construction Cyvex inc.	2 967 577,64\$
Asphalte Desjardins inc.	3 176 405,97\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Doncar Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 juillet 2011 par Mme Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc.;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 240 852,96\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DONCAR CONSTRUCTION INC.**, datée du 13 juillet 2011, pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, de canalisation, de fondation de rue, de piste cyclable, d'un sentier multifonctionnel, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement du chemin Saint-Charles entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, pour un montant de 2 531 812,24\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 400. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0191 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'obtention d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et également à ce que la Ville de Terrebonne acquière toutes les emprises requises.

**CE-2011-736-DEC ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES /
PISTE CYCLABLE ET DON ECOLOGIQUE**

ATTENDU le projet de réfection du chemin Saint-Charles à Terrebonne entre la rue des Migrateurs et les limites de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Charlemagne;

ATTENDU QUE le projet prévoit une piste cyclable qui longera le chemin Saint-Charles et qu'une portion de celle-ci empiètera sur des lots ayant fait l'objet de dons dans le cadre du programme de don écologique;

ATTENDU QU'une portion de ladite piste cyclable empiètera sur le lot numéro 4 177 671 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Terrebonne, lui ayant été cédé dans le cadre du Programme de don écologique;

ATTENDU QU'une portion de ladite piste cyclable empiètera également sur les lots numéros 1 948 420, 1 948 423, 1 948 424 du cadastre du Québec appartenant à l'organisme Canards Illimités;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de don écologique, les terrains ainsi cédés doivent l'être à des fins de conservation et que tout changement d'utilisation et toute disposition doit être autorisée par eux;

ATTENDU QUE malgré plusieurs scénarios étudiés, le parcours le plus avantageux de la piste cyclable est celui qui empiète en partie sur ces lots;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable à cet endroit ne pourrait se faire sans l'autorisation des ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et d'Environnement Canada, lesquels furent impliqués dans le cadre du programme de don écologique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé le Plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu par sa résolution numéro 154-04-2010 en date du 12 avril 2010;

ATTENDU QUE ce plan a également été entériné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'organisme Canards Illimités (CI) et Le groupe Héritage;

ATTENDU QUE ce plan prévoit l'aménagement d'une piste cyclable pour rendre accessible les différents aménagements projetés sur le site;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Terrebonne de se voir céder l'assiette de la piste cyclable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des négociations avec les deux (2) paliers gouvernementaux et l'organisme Canards Illimités afin de permettre à la Ville de Terrebonne de réaliser cette portion de piste cyclable longeant le chemin Saint-Charles et de se voir céder la partie de terrain requise;

ATTENDU QU'une telle cession devra être reçue devant notaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., afin d'entreprendre les négociations et toutes démarches requises à la réalisation de la portion de la piste cyclable qui empiète sur le lot numéro 4 177 671 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Terrebonne, et les lots numéros 1 948 420, 1 948 423, 1 948 424 du cadastre du Québec appartenant à l'organisme Canards Illimités suite à une cession dans le cadre du Programme de don écologique.

QUE la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est autorisée à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à Environnement Canada les autorisations requises.

QUE Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la confection des documents requis.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout acte requis à la réalisation de la présente.

**CE-2011-737-DEC REQUALIFICATION DU SECTEUR DU PARC
LÉVEILLÉ (INDUSTRIELLE À VOCATION
RÉSIDENTIELLE) DE L'ANCIENNE USINE MOODY À
LA PISTE DE COURSE LÉVEILLÉ INCLUSIVEMENT**

ATTENDU QUE le parc Léveillé est adjacent au faubourg urbain du Vieux-Terrebonne et qu'il accueille actuellement quelques entreprises industrielles et

un poste de transformation d'électricité ainsi qu'une piste de course, enclavés entre un secteur résidentiel établi et une voie ferrée ;

ATTENDU l'impact sur le milieu de l'implantation de tels équipements, le Plan d'urbanisme recommande que le secteur Léveillé fasse l'objet d'un exercice de planification détaillée ;

ATTENDU QUE la proximité de la jonction des autoroutes 25 et 640 de la rue Saint-Louis (route 344) et de la montée Masson (route 125), confère au site une localisation stratégique par rapport aux grands axes de déplacements de la ville ;

ATTENDU QUE le secteur Léveillé, piste de course, premier parc industriel de la ville de Terrebonne, accueille actuellement une quinzaine d'entreprises dont certaines d'entre elles constituent des employeurs importants, tels Jaymar qui procure 300 emplois et Fransyl-Isolon, 200 emplois ;

ATTENDU QUE ces compagnies sont adjacentes au chemin de fer et occupent pour la plupart des bâtiments de grand gabarit, laissant peu d'espaces libres pour l'aménagement du domaine privé ;

ATTENDU QUE l'insuffisance des espaces de stationnement engendre l'utilisation de la voie publique à cette fin et qu'en contrepartie, une majorité de bâtiments et de terrains sont vacants ou sous-utilisés, conférant une image déstructurée au secteur ;

ATTENDU QUE l'évolution du territoire municipal a eu pour conséquence d'enclaver le secteur Léveillé dans la trame résidentielle du noyau urbain central et que les activités qui y sont exercées génèrent certaines nuisances en terme de circulation lourde et de pollution visuelle ;

ATTENDU QUE cette cohabitation difficile avec le milieu résidentiel adjacent, la sous-utilisation du secteur et sa localisation stratégique au cœur du noyau urbain central convergent vers une orientation commune : la requalification du secteur à des fins résidentielles.

ATTENDU QUE la requalification du secteur Léveillé à des fins résidentielles s'inscrit dans la continuité de nombreuses interventions visant l'atteinte d'un centre fort, attractif et convivial et la création d'un pôle central sur le boulevard des Seigneurs, en continuité avec le faubourg urbain du Vieux-Terrebonne, bénéficiera de l'intensification de l'occupation du sol prévue dans le secteur et que sa requalification est susceptible d'agir comme catalyseur pour la revitalisation de la partie à l'est de la rue Chapleau dans le Vieux-Terrebonne où de nombreux bâtiments sont vieillissants ;

ATTENDU QUE la vision d'aménagement et de développement du secteur Léveillé implique diverses interventions, soit :

- la requalification du secteur Léveillé à des fins résidentielles;
- le développement du secteur situé au sud de l'autoroute 640 et à l'est de la voie ferrée;
- les attentes au niveau du cadre bâti;
- l'augmentation de la densité résidentielle.

ATTENDU l'étude réalisée en septembre 2005 par Groupe Gauthier Biancamano Bolduc soumet un potentiel de développement d'environ 1700 unités résidentielles pour le secteur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du parc Léveillé incluant le site de l'ancienne usine Moody jusqu'à la piste de course Léveillé inclusivement, le tout suivant le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'un plan directeur de développement durable soit élaboré et que la Direction générale soit et est mandatée pour mener à terme cette étude. Ce plan devra comprendre :

- l'orientation d'une étude de circulation ;
- l'analyse des besoins et des capacités du secteur en infrastructures urbaines et utilités publiques ;
- une étude de rentabilité fiscale ;
- une évaluation de la construction d'un mur antibruit ;
- une évaluation des sols contaminés ;
- une évaluation des zones humides ;
- l'analyse technique du schéma d'aménagement pour la future zone industrielle qui prendra forme dans le secteur Lachenaie nord-est.

**CE-2011-738-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /
PORTES ALAIN BOURASSA**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la compagnie 9187-7209 Québec inc. est intervenu le 29 octobre 2007 devant Me François Duval, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14 735 090 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée des droits créés en faveur de la Ville par la compagnie 9187-7209 Québec inc. mais en autant seulement que sont concernés les droits contenus aux articles 10.1.1 et 10.1.2 de l'acte de vente ci-dessus, et ce, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Gilbert G. Landry, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2011-739-DEC VENTE DE GARAGE / LES MAISONS DES JEUNES
DE TERREBONNE / 5 ET 6 AOÛT 2011**

ATTENDU la demande de Les Maisons des jeunes de Terrebonne pour tenir une vente de garage dans le stationnement du pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, le vendredi 5 août et le samedi 6 août 2011 entre 11h et 17h (l'événement aura lieu même en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Les Maisons des jeunes de Terrebonne à tenir une vente de garage au pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, le vendredi 5 août et le samedi 6 août 2011 entre 11h et 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Nourriture

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-740-DEC SOIRÉE AMITIÉ AVEC FEU / MAISON ADHÉMAR-DION / 9 AOÛT 2011

ATTENDU la demande de la maison Adhémar-Dion pour tenir une soirée avec musique d'ambiance et feu pour les résidents et le personnel au 4500, chemin Saint-Charles, le mardi 9 août 2011, entre 19h et 21h (en cas de mauvaise température l'activité se déroulera le 10 ou le 11 août) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la maison Adhémar-Dion pour tenir une soirée avec musique d'ambiance et feu pour les résidents et le personnel au 4500, chemin Saint-Charles, le mardi 9 août prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Feu

Un feu sous braséro sera installé à l'arrière du terrain.

Que les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-741-DEC TOURNOI DE BASKETBALL / LES MAISONS DES JEUNES DE TERREBONNE / 14 AOÛT 2011

ATTENDU la demande de Les Maisons des jeunes de Terrebonne pour tenir un tournoi de basketball sur le terrain de basketball du parc André-Guérard situé au 3425, rue Camus, le 14 août 2011, entre 11h et 15h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Les Maisons des jeunes de Terrebonne à tenir un tournoi de basketball sur le terrain de basketball du parc André-Guérard situé au 3425, rue Camus, le 14 août prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Nourriture

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) **Affichage**

La mise en place de banderoles sur le site d'activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-742-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / 20 AOÛT 2011

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, organise tout comme l'an dernier, une fête de la famille qui aura lieu le samedi 20 août prochain (l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps). Cette fête se tiendra au parc Philippe-Villeneuve de 11h à 17h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à tenir l'activité Fête de la Famille, le 20 août 2011 (l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps) à compter de 11h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) **Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) **Stationnement**

Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) **Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

4) **Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, dans des contenants en plastique recyclables. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2011-743-DEC FÊTE DES VOYAGEURS DU NORD-OUEST / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE / 27 ET 28 AOÛT 2011

ATTENDU QUE la SODECT désire organiser la Fête des voyageurs du Nord-Ouest sur le site historique de l'Île-des-Moulins et dans les rues du Vieux-Terrebonne le 27 août 2011 de 11h à 22h et le 28 août 2011 de 11h à 17h;

ATTENDU QUE la programmation aura deux (2) volets :

1) les activités en continu – 27 et 28 août de 11h à 17h

- les métiers d'autrefois : rencontre avec des artisans d'époque, notamment : un fabricant de canot, un forgeron, un ébéniste, un trappeur, une flècheuse, une rempailleuse de chaise, un écrivain public, un cordonnier et un tresseur de raquette ;
- Jeux et animation à l'auberge : chapiteau de détente animé par des personnages (jeux de table, chansons à répondre, etc.)
- Le coin marmaille : animation pour les tout-petits avec conte, atelier de crème glacée à l'ancienne et chansons.

2) les grands événements

27 août à 14h RABASKA, un conte sur l'eau

Conte animé sur l'Écluse de l'Île-des-Moulins avec musique et performances ;

27 août à 19h LE BAL DU VILLAGE

Danses et musiques traditionnelles (clôture de la journée avec feux d'artifice)

28 août à 14h30 LA MARCHÉ DES GÉANTS

Défilé dans les rues du Vieux-Terrebonne

Départ : angle des rues Saint-Joseph et Saint-Pierre

Arrivée : site historique de l'Île-des-Moulins

Parcours : rue Saint-Pierre

Précisions : le défilé sera composé d'une charrette avec chevaux, des danseurs, des personnages historiques, un échassier, des marionnettes géantes (un total d'une centaine de participants). La Direction de la police a déjà approuvé le trajet.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir une fête des voyageurs les 27 et 28 août, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 9 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée exclusivement par la SODECT, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

5) Défilé

Un défilé est autorisé sur la rue Saint-Pierre, entre la rue Saint-Joseph et le boulevard des Braves, dimanche le 28 août de 14h30 à 15h30.

6) Fermeture de rues et interdiction de stationner

Afin de permettre la tenue de cet événement, les rues suivantes seront fermées :

- fermeture de la rue Saint-Joseph, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste, le temps de permettre le déplacement du défilé du site de montage au départ (15 minutes avant le défilé le 28 août) ;
- fermeture de la rue Saint-Pierre, entre la rue Saint-Joseph et le boulevard des Braves de 14h à 16h le 28 août.

De plus, les véhicules ne pourront se stationner sur la rue Saint-Pierre (des deux côtés), entre la rue Saint-Joseph et le boulevard des Braves, le 28 août de 12h à 15h30 ;

7) Utilisation d'espaces de stationnement

Pour le montage et l'installation technique sur le véhicule (charrette), la SODECT utilisera le stationnement public situé sur la rue Saint-Joseph. Les résidents possédant une vignette de stationnement auront tout de même accès à leur place de stationnement.

De plus, une partie du stationnement situé derrière l'Hôtel de Ville sera utilisé pour le montage des marionnettes géantes (environ 40 places de stationnement).

8) Feux d'artifice samedi le 27 août 2011

Les pièces pyrotechniques (principalement de type 7.2.1) seront utilisées et installées près des berges de l'écluse. Les feux seront lancés sur l'autorisation de la Direction des incendies, sous réserve des dispositions suivantes :

- Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales ;
- Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale ;
- Prendre les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie ;
- Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

9) Rond de feu

Un feu est autorisé dans l'espace prévu à cette fin le 27 août en soirée. Un conte autour du feu aura lieu près de l'Écluse des moulins. L'activité se déroulera de 20h45 à 21h30. Le feu sera immédiatement éteint dès la fin de cette activité.

Que les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-744-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Assistant-secrétaire

**N.B. PRENEZ NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE COMITÉ EXÉCUTIF LE 27 JUILLET ET LE 3 AOÛT 2011.
PROCHAIN CE : 10 AOÛT 2011**